

La juge Kuhn munch condamne un Gilet jaune à 18 mois de prison



Nul n'a oublié cette scène inoubliable, en pleine mobilisation des Gilets jaunes, où, à Paris, quelques manifestants, sur un engin de chantier, avaient défoncé la porte du ministère de Griveaux (qui n'était pas encore candidat à la mairie de Paris, et n'avait pas encore fait profiter la France entière de ses exploits onanistes...). Le ministre, affolé, avait couru le 400 mètres le plus rapide de sa carrière, et était allé se réfugier à Matignon.

Cet épisode, qui avait naturellement scandalisé la classe politique, qui y avait vu une attaque contre la République (ben, voyons) avait provoqué une crise de fou rire difficilement contrôlable de notre fondateur, dans sa vidéo quotidienne.

Chacun sait depuis que ce régime, aussi indulgent avec les racailles qu'impitoyable avec les Gilets jaunes des classes populaires, a jeté en prison par centaines des manifestants, souvent pacifiques, ou parfois révoltés par l'attitude des forces de l'ordre. Personne n'a oublié les milliers d'arrestations et la répression massive qui s'est abattue sur des Gilets jaunes, majoritairement des Gaulois, puisque les « quartiers » ne participaient que sur la fin des manifestations, où ils venaient piller, avec l'indulgence des forces de l'ordre, qui fermaient également les yeux sur les exactions des gauchistes.

Près de deux ans après les aventures de Griveaux, les coupables étaient jugés, à Paris, et la magistrate président le tribunal s'appelait Caroline Kuhnunch, une vieille connaissance de notre journal, nous y reviendrons. On en apprend de belles, sur cet article du site Russia Today.

<https://francais.rt.com/france/81139-prison-ferme-pour-gilet-jaune-ayant-penetre-ministere-griveaux-avec-chariot-eleveur>

Un Gilet jaune a été condamné ce 27 novembre à 18 mois d'emprisonnement, dont neuf mois avec sursis probatoire. Il avait forcé l'entrée du ministère de l'ex-porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, avec un chariot-élévateur en 2019. Lire aussi Des Gilets jaunes manifestent à Paris, le 7 décembre 2019 (image d'illustration). Cinq Gilets jaunes jugés pour l'intrusion dans le ministère de Griveaux avec un chariot élévateur. Jugé avec quatre autres manifestants dans cette affaire, cet employé dans la tuyauterie d'incendie, âgé de 25 ans, avait reconnu les faits et devra indemniser l'État : les dégâts causés au bâtiment, classé aux monuments historiques, s'élèvent à plus de 100 000 euros. Sa peine sera aménagée avec un bracelet électronique.

Et le juge Caroline Kuhnunch d'ajouter : « Une manifestation, c'est une liberté importante pour la démocratie et dégrader pendant une manifestation, c'est pervertir cette liberté. Et

ça, c'est quelque chose qui ne peut pas être accepté ».



On serait curieux de savoir, dans ce contexte, quelles ont été les sanctions prononcées par ce juge lors de manifestations interdites de clandestins, du comité Traoré, ou lors des manifestations autorisées de la gauche et de l'extrême gauche, qui se terminent toutes avec des violences contre les forces de l'ordre, des incendies de poubelles et des vitrines brisées. Mais c'était l'époque où l'ensemble de l'appareil d'État était mobilisé contre les Gilets jaunes, avec la complicité des médias et des juges.

Qui est donc ce juge, Caroline Kuhn munch ? Elle a travaillé avec Christiane Taubira, avant de recevoir une brillante promotion, pour services rendus, en devenant vice-présidente de la 17e chambre correctionnelle de Paris. Elle s'est distinguée en faisant condamner (en prenant beaucoup de libertés avec le droit) les éditions Riposte Laïque, présidées par Ghislaine Dumesnil, suite à la fameuse affaire des deux caissières voilées de « H & M ». Résultat de ce jugement scandaleux : nos comptes bancaires furent bloqués, et il fallut verser 8 000 euros (dont des dommages-intérêts provisionnels) au total, à ces deux salariées, « victimes » d'une atteinte à la vie privée, et au droit à l'image.

[Le juge Kuhn munch veut que RL donne 8000 euros aux deux caissières voilées !](#)

Bien sûr, nous avons fait appel, et bien sûr, nous avons gagné en appel. Mais six mois après cette victoire, nous multiplions les démarches, par ministère d'huissier, pour retrouver ces deux musulmanes et récupérer notre argent. Dans n'importe quelle autre profession, une telle décision se serait appelée une faute professionnelle, mais dans la magistrature, en dehors d'un camouflet pour le juge quand il est réformé sur recours, il ne se passe rien d'autre.

Notre contributrice, Sophie Durand, avait tracé le parcours professionnel du juge Kuhn munch, pour essayer de comprendre les raisons d'un tel verdict

[Le juge Kuhn munch n'a jamais vraiment étudié le droit : les preuves !](#)

Quelques mois plus tard, lors du fameux procès Hidalgo, Pierre Cassen se retrouvait à son tour devant le juge Caroline Kuhn munch. La dessinatrice Ri7 n'avait pu venir, à cause de problèmes de transports. Il faut reconnaître que cette fois, cela se passa mieux, puisque nos deux amis furent relaxés, même si certains échanges, selon Hector Poupon, présent au tribunal, furent plutôt vifs.

[Le procès Hidalgo n'avait qu'un objectif : faire tomber Pierre Cassen](#)

Enfin, c'est le même juge Kuhn munch qui avait fait condamner Christine Tasin, devant la 17e chambre (pour un autocollant « Islam assassin »), à une forte amende, réintroduisant, à sa manière, le délit de blasphème – uniquement au service de l'islam.

["Islam assassin" : les juges ont utilisé le Coran pour condamner Christine Tasin !](#)

Nous avons eu la chance, malgré ces condamnations iniques, d'éviter la prison. Cela ne sera pas le cas de ces jeunes Gilets jaunes, travailleurs, qui n'ont agressé personne, volé personne, brûlé aucune vitrine, mais ont eu le tort de s'attaquer à un ministère, dans une ambiance festive et un peu euphorique. Ils vont devoir travailler toute leur vie, et passer quelques mois en prison, avec la charmante compagnie qu'on devine. Cela s'appelle une mort sociale. Cela leur apprendra à être des Gaulois réfractaires, des Gilets jaunes, des « populistes », peut-être...

Un avocat disait qu'on reconnaît l'imbécile à celui qui dit qu'il a confiance en la justice de son pays.

Encore merci, Madame le juge !

Lucette Jeanpierre